

Prix de recherche des Associations dix-neuviémistes

Désireux de récompenser et promouvoir les travaux de chercheurs portant sur le XIX^e siècle, le Comité de Liaison des Associations Dix-neuviémistes (CL 19) a créé un prix annuel destiné à couronner une thèse de doctorat ou un mémoire de troisième cycle portant sur le XIX^e siècle (1789-1914). Ce prix est décerné pour la première fois en 2016, dans l'esprit du CL 19, qui réunit sociétés savantes, groupes de recherche, musées, bibliothèques et institutions culturelles concernées par l'étude du XIX^e siècle.

ARTICLE 1 – Modalités d'attribution

Le Prix sera attribué tous les ans par le Président du jury du Prix de recherche des associations dix-neuviémistes, sur proposition du jury réuni pour examiner les travaux soumis.

Le jury peut proposer de ne pas attribuer le Prix si aucune des thèses déposées ne lui paraît avoir les qualités requises.

ARTICLE 2 – Conditions d'attribution

Les candidats, de nationalité française ou étrangère, devront avoir soutenu avec succès, au cours des deux années précédant la date de son dépôt auprès du jury, une thèse de doctorat ou un mémoire de troisième cycle rédigé(e) en français et portant sur le XIX^e siècle (1789-1914).

ARTICLE 3 – Montant

Le montant du Prix est fixé chaque année par le jury du Prix. Ce Prix est destiné à aider à la publication de la thèse et à la poursuite des travaux de recherche du lauréat. Outre le Prix de recherche, des accessits pourront être attribués à deux autres candidats au plus, afin de récompenser la qualité de leurs travaux et de favoriser par des moyens non-financiers la publication et la diffusion de leur recherche.

ARTICLE 4 – Jury

Le jury du Prix de recherche du CL 19 est présidé par M. Jérôme Farigoule, directeur du Musée de la Vie romantique. Le jury est composé, en plus du président, de douze à quinze membres issus des différentes associations représentées au sein du CL 19, sur la base du volontariat. La liste des membres du jury est publiée chaque année. Le jury se réserve le droit de faire appel à des experts indépendants pour exprimer leur avis sur les thèses proposées.

ARTICLE 5 – Modalités de candidature

Les candidats au Prix de recherche doivent fournir, en format .pdf exclusivement, la thèse de doctorat ou le mémoire de troisième cycle soumis au jury, la copie d'une pièce d'identité, une attestation de l'obtention du diplôme de troisième cycle et un C.V. sans liste de publications : ce dossier sera adressé par mail à l'adresse suivante : bureaudeliasionxix@gmail.com avant le 31 décembre 2015.

Lien : <http://comitexix.hypotheses.org/53>

Contact : bureaudeliasionxix@gmail.com